



L'ASCE45 vous informe que **la pêche sera ouverte à l'étang de l'ASCE45, situé à BOUZY LA FORET, le samedi 09 avril 2016.**

Pour les adhérents ASCE45 , vous pouvez prendre :

- **La carte annuelle à 15 €** : permet la pratique de la pêche avec la présence à côté de l'adhérent, d'un invité quel qu'il soit.
- **La carte à la journée à 5€** : permet la pratique de la pêche.
la carte est à retirer auprès de votre correspondant ou du responsable pêche.

Pour les personnes extérieures à l'ASCE45, vous pouvez prendre :

- **La carte annuelle à 36 €** : permet la pratique de la pêche avec la présence à côté de l'adhérent, d'un invité quel qu'il soit.
- **La carte à la journée à 5€** : permet la pratique de la pêche.
la carte est à retirer auprès de votre correspondant ou du responsable pêche.

Le pêche est autorisée du jour de l'ouverture au 31/12/2016

Le nombre de lignes autorisées flottantes, de fond, est fixé à 3 pour la famille, avec ou sans invité, et disposées à proximité du pêcheur.

La famille comprend, dans le sens du règlement en vigueur pour notre étang, l'adhérent, son conjoint et ses enfants à charge (scolaires âgés de moins de 21 ans, étudiants ou en apprentissage).

Empoisonnement 2016 :

Un empoisonnement sera effectué d'environ: 70 kg de gardons , 30 kg de tanches et 10 kg de black-bass.

Un **parking** étant aménagé en rive de la voie communale, **il est formellement interdit de stationner en dehors de celui-ci** en particulier sur les accotements ou **sur le terrain** où l'accès aux véhicules est **toujours interdit.**

Un concours de pêche régional ASCE est prévu le Dimanche 17 avril 2016.



[Pour aller à l'étang , voici un plan d'accès :](#)



Les cartes de pêche annuelles seront à retirer auprès de votre correspondant ou auprès de :

**Jean-Pierre BOUTHIER, DDT45 SHRU/BDA Bureau 248
131 rue du faubourg bannier 45042 ORLEANS CEDEX
jean-pierre.bouthier@loiret.gouv.fr Tel : 02.38.52.48.15**

Le responsable

J.P. BOUTHIER